

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2021-189

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2021

Sommaire

73_DDETSPP_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations / DDETSPP Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations de la Savoie

73-2021-10-21-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET DDETSPP (2 pages)

Page 3

73_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations

73-2021-10-21-00002

Arrêté portant subdélégation de signature de M.
Thierry POTHET DDETSPP



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations de la Savoie

**Arrêté portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET,
directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des
populations de la Savoie**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal BOLOT en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 24 août 2020 portant installation de M. Pascal BOLOT à la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,

Vu l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 portant nomination de M. Thierry POTHET dans ses fonctions de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie, à compter du 1er avril 2021,

Vu l'arrêté préfectoral SPP-PCIT n°56-2021 du 19 octobre 2021 portant délégation de signature à M. Thierry POTHET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,

Vu l'arrêté du 6 avril 2021 portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,

Sur proposition de M. le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée par **M. Thierry POTHET**, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, dans la limite de la délégation de signature qu'il a lui-même reçue de M. Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, aux agents dont les noms suivent :

- **M. Pascal BERNIER**, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,
- **Mme Agnès COL**, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,
- **M. Alexandre BLANC-GONNET**, chef du pôle vétérinaire pour les attributions de son service,
- **M. David DOUADY**, chef du service protection et santé animales, pour les attributions de son service et du pôle vétérinaire en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alexandre BLANC-GONNET**,

- **M. Jean-Marie LE HORGNE**, chef du service sécurité sanitaire des aliments, pour les attributions de son service et du pôle vétérinaire en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alexandre BLANC-GONNET**,
- **Mme Françoise HUGON**, adjointe au chef du service sécurité sanitaire des aliments, pour les attributions de son service et du pôle vétérinaire en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alexandre BLANC-GONNET**, de **M. David DOUADY** et de **M. Jean-Marie LE HORGNE**,
- **Mr Eric DA SILVA**, pour les attributions du service protection et santé animales, en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alexandre BLANC-GONNET** et **M. David DOUADY**,
- **M. Florent JAMBIN-BURGALAT**, chef du pôle entreprises et solidarités pour les attributions de son service,
- **Mme Hélène MILLON**, cheffe du service entreprises et développement des compétences et adjointe au chef de pôle entreprises et solidarités, pour les attributions de son service et du pôle entreprise et solidarités en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Florent JAMBIN-BURGALAT**,
- **Mme Ghislaine CHEDAL-ANGLAY**, cheffe du service emploi et insertion, pour les attributions de son service,
- **Mme Catherine CASSAZ**, cheffe du service accueil et protection, pour les attributions de son service,
- **M. Cédric FUHRMANN**, chef du service logement, pour les attributions de son service,
- **Mme Camille AUPEIX**, chargée de mission de suivi des stratégies nationales interministérielles, pour les attributions qui la concernent,
- **Mme Danièle CARRAZ**, chargée de mission insertion par l'hébergement et le logement, pour les attributions qui la concernent,
- **Mme Sylvie TARTAVEL**, chargée de mission politique de la ville et prévention des addictions, pour les attributions qui la concernent,
- **Mme Josette BACON**, adjointe à la chargée de mission politique de la ville et prévention des addictions, pour les attributions de la mission en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Florent JAMBIN-BURGALAT**, de **Mme Hélène MILLON** et de **Mme Sylvie TARTAVEL**,
- **M. Jean-Paul EPINAT**, adjoint au chef du service logement, pour les attributions de son service en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Florent JAMBIN-BURGALAT**, de **Mme Hélène MILLON** et de **M. Cédric FUHRMANN**,
- **Mme Catherine MARCONNET**, cheffe du pôle concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pour les attributions de son pôle,
- **M. David FOURMEAUX**, responsable de l'unité de contrôle 1 – Est du pôle travail, pour les attributions du pôle travail visées dans l'arrêté de délégation,

pour signer les documents énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 susvisé portant délégation de signature à M. Thierry POTHET.

Article 2 :

L'arrêté du 6 avril 2021 portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET est abrogé.

Article 3 :

M. le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Chambéry, le 21 octobre 2021

Pour le Préfet et par délégation,

le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie

signé Thierry POTHET